

Le petit Bruyerois

Commune des Bréviaires

N°46 - juin 2014



Sommaire

• Directeur de la publication
Yves Maury
• Responsable rédaction
Régis Sadoux
• Conception graphique et impression
Créatis - 01 30 62 01 37
• Crédits photos
R. Sadoux, M. Fix, F. Durif, A.M. Quinault
M. Fresnoy

www.mairie-breviaires78.fr

Imprimé sur papier 50% de fibres recyclées, 50% FSC
ISSN : 16227-5284
DIFFUSION GRATUITE



• L'éditorial du Maire	2	• Changement au tennis	17
• La nouvelle CCE	3-5	• L'école	18-22
• Les délégations et ses fonctions	6-7	• Le Haras des Bréviaires	23
• Cérémonie du souvenir	8-9	• Européennes	24
• Ça s'est passé	10-13	• La vie en commun	25
• Théâtre	14-15	• Etat civil	25
• Evènements	16	• Les conseils municipaux	26-43
		• À vos agendas	44

Mesdames, Messieurs
Chers Amis,

Que du Plaisir ! Et une émotion profonde de m'avoir permis de me retrouver avec mes amis lors du premier conseil de ce nouveau mandat municipal.

Merci d'avoir accordé votre confiance à la liste « Mieux Vivre Ensemble » que j'ai eu l'honneur de présenter à vos suffrages. Le choix de ces femmes et de ces hommes reflète, dans son ensemble, la représentativité politique de la population Bruyéroise toutes tendances confondues. C'est une volonté que j'ai souhaitée mettre en place lors de mon premier mandat pour marquer l'accent sur le partage et l'écoute de tous.

Etre élu maire du village depuis 2001, avec une seule liste en 2008 et en 2014, peut laisser à quelques électeurs le regret, à juste titre, de ne pas avoir eu le choix. Mais lorsque l'on constate, lors des élections municipales, les divisions, les querelles de clocher, les propos agressifs et parfois les insultes échangées dans certaines communes proches, **je pense que nous avons raison de rechercher l'unité.**

Notre commune est un village dans lequel les habitants aiment à se retrouver, être ensemble, faire la fête. Sa particularité est d'avoir su depuis de nombreuses années, **réunir des personnes de provenances différentes qui œuvrent pour un seul intérêt commun : Les Bréviaires !** C'est bien ce qui en fait sa richesse, sa valeur et son unité. Je peux vous assurer que bien des communes nous envient cette convivialité à laquelle nous tenons tant ! Aussi pour toutes ces raisons, sachez que je suis vraiment fier d'être le maire des Bréviaires.

Cette fonction que vous m'avez confiée depuis 2001 et pour laquelle vous m'avez renouvelé votre confiance en 2008 et 2014, j'essaie d'en être digne. Dans une société stressée, parfois exigeante, ou chacun veut tout et tout de suite, le rôle du maire n'est pas toujours facile : mais **cet engagement, je l'ai choisi et je l'assume, j'espère pleinement.**

Avec l'équipe municipale, mon rôle est de faire évoluer notre commune, de l'embellir, de développer tous les équipements nécessaires pour améliorer les conditions de vie des Bruyérisiens. Avec l'équipe municipale, mon rôle est de nous investir comme ces nombreux bénévoles, qui, sans se poser de questions donnent de leur temps et parfois de l'argent pour faire avancer telle ou telle cause.

Je veux parler de toutes ces associations, de notre comité des fêtes... **de tous ces bénévoles qui font la richesse et la cohésion du village** à qui j'adresse mes sincères remerciements. Les Bréviaires est un village où chacune et chacun peut, s'il le souhaite, y trouver sa place sans distinction.

Chacun de mes amis du conseil municipal, de ma nouvelle équipe composée de personnes compétentes et dévouées, peut assumer des responsabilités dans son travail d'élu.

En ce début de mandat, je n'oublie pas les élus qui ont décidé de ne pas se représenter en 2014 : Martine CARZUNEL, Claude DERVAUX, Pascal LE COARER, Philippe NAUDIN. **Merci à vous, mes amis,** pour votre participation active aux affaires municipales et pour votre comportement fidèle, sincère et très amical au sein de l'équipe municipale pendant toutes ces années.

En ce début de mandat mon devoir est de saluer et de remercier le personnel municipal qui participe à la réussite de mon équipe. Leur professionnalisme nous permet d'accomplir ensemble un travail efficace.

Depuis toutes ces années consacrées à notre village, je me suis efforcé de rester à l'écoute de tous en tant que maire, mais également, pendant 10 années comme Président, vice Président et aujourd'hui de nouveau Président de la Communauté de Communes des Etangs.

Mesdames, Messieurs, encore un grand merci pour vos encouragements, votre confiance. **Ensemble, continuons à protéger notre village, notre ruralité, cet endroit privilégié où chacune et chacun trouvent leur bonheur.**

Yves Maury





Le bureau de la CCE

G. Garestier, H. Pailleux, J. Bouchet (ex président), P. Deschamps, Yves Maury, R. Pommet

Le 23 mars dernier, pour la première fois, nous avons élu les conseillers municipaux et les conseillers de la Communauté de Commune des Etangs (CCE) dans un même scrutin « de liste ». Si la fonction municipale n'a pas de secret pour les citoyens que nous sommes, il n'en est pas de même pour le conseiller communautaire : Qui est-il, que fait-il, dans quel cadre agit-il et quels sont ses pouvoirs. Bref, à quoi sert-il ?

• Rappel •

Le statut et la fonction de la communauté de commune ont beaucoup évolué depuis leurs créations en 1992. Initiée pour assurer un certain nombre d'actes de gestions en lieu et place des communes membres, la communauté de communes est devenue un véritable établissement public à fiscalité propre qui a pour objet « d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Sa mission dépasse donc la simple gestion dévolue jusqu'à ce jour à certains syndicats intercommunaux comme le SICTOM (ordures ménagères) ou le SIVOM (piscine), à telle enseigne que certains de ces syndicats peuvent disparaître si la communauté de communes en a acquis la compétence.

La notion de « projet » s'est donc ajoutée à celle de la « gestion »

Compte tenu des dispositions législatives et réglementaires nécessaires à l'évolution de cette nouvelle structure, chacun aura compris que, si la démarche du législateur s'inscrit dans un plan de simplification d'administration « nationale »... On en est encore loin !

• Et la Communauté de Communes des Etangs ? •



Conseillers communautaires lors de l'élection du Président

Créée il y a 10 ans, elle intégrait les Bréviaires, le Perray en Yvelines, les Essarts, Auffargis, St Leger en Yveline. Le 1^{er} avril 2013, et ce n'était pas un poisson, St Leger et Auffargis décidaient de rejoindre la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline. (CCPFY)

La CCE restait donc à 3 communes regroupant 13.500 habitants jusqu'à l'injonction du Préfet des Yvelines nous demandant d'intégrer Maurepas (19500 h) et Coignères, (4200 h) au 1^{er} janvier 2014 passant ainsi à plus de 40.000 habitants.

Cette évolution, couplée aux élections de mars dernier et à la parité hommes / femmes obligatoire a conduit à la mise en place d'un nouveau Conseil Communautaire et d'une nouvelle équipe dirigeante composée d'un Président et de 7 vices présidents élus par le Conseil Communautaire.



Yves Maury élu président de la CCE

Ce scrutin, qui s'est déroulé aux Bréviaires le 7 avril, a vu Yves Maury, Maire des Bréviaires, par 30 voix sur 35, élu à la fonction de Président de la CCE. Nous l'en félicitons vivement et lui souhaitons bon courage pour la réalisation de cette charge pendant 6 ans.

Les maires de Maurepas, Coignères, le Perray et des Essarts ont été élus Vices présidents ; Maurepas, au vu du nombre de sa population, s'étant vu attribué 2 vices présidences supplémentaires.

• Et maintenant ? •

Saluons l'attitude d'Yves Maury qui, en fédérant les voix de ce Conseil Communautaire à la géographie politique diverse, préserve la pérennité et le fonctionnement de la CCE jusqu'à « la Revoyure », procédure qui devrait donner à nouveau le choix aux communes concernées de rester dans la CCE, d'en agrandir le périmètre, de se tourner vers la CASQY (St Quentin) ou CPFY (Rambouillet). La date avancée était prévue fin 2015, le Premier ministre vient de laisser entendre que la révision des périmètres des intercommunalités serait revue en respectant les bassins de vie en 2017/2018... **il est donc urgent d'attendre.**

Certains expriment, dans la presse régionale, quelques velléités d'absorptions sans consultation, d'autres suggèrent, à leur place, les intentions de tel Vice président, d'aucuns se conjuguent en suppositions et supputations...

Gardons nous de ces propos : **l'essentiel est de poursuivre ce qui a été entrepris depuis 10 ans au sein de la CCE sans préjuger de son avenir** de manière à être dans la meilleure situation matérielle et financière soit pour rester indépendante, soit rejoindre, contrainte et forcée, telle autre communauté. C'est la volonté exprimée par son Président.

• Rôle du conseiller communautaire •

Rappelons que les Bruyérois présents au Conseil Communautaire sont 4 : **Yves MAURY, Evelyne RIDEL, Roland POSTIC et Anne-Marie QUINAULT.**

À l'instar du conseiller municipal, Général, ou Régional, le conseiller communautaire **participe aux différentes commissions** qui ont pour objet d'étudier et de préparer les dossiers importants de la Communauté de Communes qui leur sont soumis par le Président ou le Bureau. Il a également un rôle de proposition.

Elles sont au nombre de 8 : *Fiscalité et Développement Economique • Travaux • Petite Enfance • Sports Loisirs et Tourisme • Aménagement du territoire et Aires d'accueil des gens du voyage • Développement Numérique • Culture et Communication • Ordures Ménagères • Assainissement Autonome.*

Il vote les différentes décisions en Conseil communautaire.

- Ce qui a déjà été fait par la CCE •
Pour et aux Bréviaires



Conseil de la CCE à Coignières le 29 avril 2014

Le centre Omnisports Intercommunal des Etangs (COIE, aux Perray en Yvelines) :

La première phase est terminée depuis un an : Certains le connaissent déjà pour y jouer sur les courts de tennis couverts (Le Dimanche après midi, un cours est réservé aux Bruyérois).

Aire de jeux :

Celle des Bréviaires est active depuis 8 mois, face au Bâtiment Technique dont l'environnement doit être aménagé de manière plus conviviale.

Base de loisirs des Etangs de Hollande :

Reprise de la gestion, et investissement relatifs à la sécurité (électricité), la clôture, moyens de communications, caisses etc... Le programme sera atteint lorsque le branchement au réseau électrique sera terminé par ERDF ainsi que la suppression du groupe électrogène et de ses nuisances.

Nous laisserons le soin à la CCE elle-même d'exposer son programme d'avenir... Certaines dispositions nouvelles, notamment en matière d'urbanisme avec la loi Duflot applicable immédiatement risquent d'influencer quelque peu notre cadre de vie.

Souhaitons donc bonne chance à ceux qui y consacrent une grande partie de leurs temps et remercions-les !

Régis SADOUX

• SIAEP

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet

Titulaires : Daniel LEVASSEUR • Pascal le COARER

Suppléants : Yves MAURY • Roland POSTIC

• SITERR

Syndicat Intercommunal de Transports et d'Equipeement de la Région de Rambouillet

Titulaires : Anne Marie QUINAULT • Evelyne RIDEL

Suppléants : Gina BAROTIN • Pascaline DIDIER-LAURENT

• PNR

Parc Naturel Régional

Titulaires : Yves MAURY

Suppléants : Roland POSTIC

• SICTOM

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Titulaires : Patrick GUICHON • Jacques FORMENTY

Suppléants : Pierre CATIER • Régis SADOUX

• SMAGER

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles

Titulaires : Yves MAURY

Suppléants : Régis SADOUX

• CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Yves MAURY

Vice Présidente : Valérie GERBET

Titulaires : Anne-Marie QUINAULT • Dominique CALOT • Evelyne RIDEL • Gina BAROTIN
Pascaline DIDIER-LAURENT

• Caisse Des Ecoles

Président : Yves MAURY

Vice Présidente : Anne-Marie QUINAULT

Titulaires : Valérie GERBET • Evelyne RIDEL • Gina BAROTIN • Pascaline DIDIER-LAURENT

• Délégués communautaires

Evelyne RIDEL • Yves MAURY • Anne-Marie QUINAULT • Roland POSTIC

Maire



Yves
MAURY

1^{er} adjoint



Roland
POSTIC

2^{ème} adjoint



Valérie
GERBET

3^{ème} adjoint



Régis
SADOUX

4^{ème} adjoint



Anne-Marie
QUINAULT



Evelyne
RIDEL



Pierre
CATIER



Patrick
GUICHON



Gina
BAROTIN



Jacques
FORMENTY



Dominique
CALOT



Daniel
LEVASSEUR



Pascaline
DIDIER-LAURENT

1^{er} Adjoint Roland POSTIC :

Travaux et sécurité des bâtiments communaux, Assainissement, logistique informatique

2^{ème} Adjoint Valérie GERBET :

Affaires générales, gestion des ressources humaines action sociale CCAS

3^{ème} Adjoint Régis SADOUX :

Economie et finances, suivi du budget, information et communication

4^{ème} Adjoint Anne-Marie QUINAULT :

Vie scolaire et périscolaire, Caisse des Ecoles

LE 8 MAI 45...
ARMISTICE D'UN CONFLIT DE 6 ANS
AUX 50 MILLIONS DE VICTIMES...
SOUVENONS-NOUS !

Nom prénom	Conflit	Date & lieu de décès		
BOUTIFFARD Albert Gustave	1914-1918	14/11/1914	Zonnebeke Belgique	
BUFFET Léon Paul	1914-1918	24/11/1914	Le Mans (72)	
CORBONNOIS Charles Joseph	1914-1918	08/10/1918	Bazancourt (51)	
COROUGE Émile Eugène Athanase	1914-1918	17/08/1918	Villers-lès-Roye (80)	
CROCHET Émile Auguste	1914-1918	01/08/1916	Fleury-devant-Douaumont (55)	
GAUTIER Camille	1914-1918	27/04/1917	Beaurieux (02)	
GEUFFROY Louis Eugène	1914-1918	09/05/1915	Vaux-lès-Palameix (55)	
HERSANT Albert Louis Antoine	1914-1918	25/04/1915	Saint-Remy-la-Calonne (55)	
JAMIS Maxime Émile	1914-1918	11/11/1914	Belgique	
UDARD Edouard	1914-1918	02/03/1915	Montigny-lès-Metz (57)	
ROUSSEAU Maurice	1925	Maroc		
VACHARD Marcel	1939-1945	Disparu : pas d'information		
GIRBAL Jacques	1939-1945	Mort en déportation		 

Né en 1921, engagé en 1939, radionavigant dans la Marine, J. Girbal rejoint la résistance après l'Armistice. Il est formé en Angleterre par l'Intelligence Service et s'acquitte de périlleuses missions secrètes de parachutages dans le Nord de la France. Trahi en 1944 par un membre de son réseau, il est arrêté et reste muet sous la torture. Déporté vers un camp de concentration par le dernier convoi allemand, il était blessé lorsque les Russes l'ont libéré. Est-il mort pendant son transfert ou disparu ?

Le Lieutenant J. GIRBAL a été décoré de la légion d'honneur et de la croix de guerre à titre posthume.



Le 6 août 1944, au cours des combats de la Libération, un avion allié a été abattu sur le territoire de la commune. Les sept hommes de l'équipage, canadiens et britanniques, ont été inhumés dans le cimetière communal. Les stèles sur lesquelles sont inscrits leurs noms et leurs titres ont été placées sur leurs tombes par une mission britannique.

Nom prénom	Conflit	Date & lieu
ASTLEY W. E.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
DODDS M.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
ELWIN R. N.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
KIDD P. S.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
MOORE K. W. C.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
MORELAND T.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)
NORBURY P. W.	1939-1945	08/06/1944 Les Bréviaires (78)

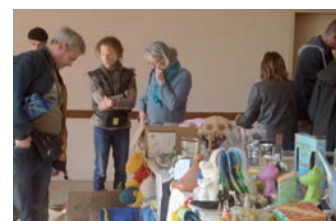


Né en 1927, Albert Gaudemer s'est engagé dans la première armée et a participé à la campagne Rhin et Danube. En 2011, Yves Maury, maire des Bréviaires, lui avait remis le diplôme d'honneur aux combattants de l'armée française 1939-1945.

Albert Gaudemer nous a quitté le 16 mars 2013.

• VIDE GRENIER •

Une belle réussite pour le vide grenier 2014 organisé au profit de la Caisse des Ecoles.



Cette dernière manifestation à laquelle nous avons aperçu des clients du voisinage, permet notamment de participer au voyage en classe de découverte ou aux sorties des écoles.

Un grand merci aux parents et bénévoles qui se sont investis pour son organisation, soit par leurs étals, soit par leurs gâteaux qui ont été servis par ces bénévoles que nous remercions à nouveaux.



A.M. QUINAULT

• LA FÊTE DES VOISINS •

Faire plus ample connaissance autour d'une bonne ambiance et des plats préparés maison !



Ce vendredi 23 mai au soir, et pour la 1^{ère} année, des habitants des rues des Lys et des Primevères se sont réunis autour de l'évènement de la «Fête des voisins».

Une quarantaine de participants venus les mains pleines de bons plats cuisinés maison, et animés par le souhait d'échanger et de partager avec ses voisins des anecdotes, des histoires liées au village, sa vie au quotidien... mais également de faire plus ample connaissance.

Vivement l'édition 2015 avec des petites nouveautés au programme suggérées par les participants eux mêmes !

Fanny ROUARD

• SOIRÉE BISTROT •

Rencontres, échanges et bonne humeur...



Comme chaque année depuis bientôt 10 ans, la Salle des fêtes s'est transformée en Bistrot, au sens d'antan, **lieu de rencontre, d'échanges et de prise de connaissance entre les gens du village.**

Les Bretons du village avaient approvisionné le buffet en huitres, les avaient ouvertes, préparées, distribuées et servies avec un « blanc sec ».



D'autres membres de l'ASLB ont, plus traditionnellement, proposé et servi bière, sandwich, crêpe, hot-dog qui ont permis aux convives de deviser, jouer au baby-foot, aux palets ou aux cartes en ce restaurant.

On a même pu remarquer quelques participants venus des communes voisines... *Comme quoi... !*



• EXPOSITION •

IMAGES EN TEXTE 2014



Le Cercle de Poésie Sylviane Duroy et l'Atelier Photos des Étangs se sont à nouveau retrouvés en mars pour nous offrir une très belle exposition. L'école des Bréviaires (les classes de CE1, CE2-CM1 et les classes maternelles) avaient requis des photos sur le thème de l'eau pour écrire des histoires, des poèmes...

Les élèves ont encore une fois impressionné tout le monde par la qualité et l'originalité de leurs écrits. Le vendredi, ils ont participé à un petit atelier d'écriture avec le Cercle de Poésie et ont eu la joie de pouvoir poser toutes les questions qu'ils souhaitaient à Daniel Blaise, un photographe de l'Atelier.

Le clou de l'exposition a été la rencontre Photographes - Poètes, le samedi soir, où chacun a pu expliquer sa photographie et son poème. Vivement l'année prochaine !

Florence DURIF



Ecouter, observer, comprendre, réagir et créer...



• LE CARNAVAL •



Le vendredi 11 avril, le soleil était au rendez-vous pour le traditionnel carnaval de l'école. Les thèmes de déguisement étaient divers, et sans fil rouge.

Après avoir défilé dans les rues du village accompagnés de nombreux parents qui semblaient tout aussi heureux que leurs enfants, tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter bien mérité.

A.M QUINAULT



Jolies princesses et preux chevaliers
étaient même descendus de leurs châteaux !





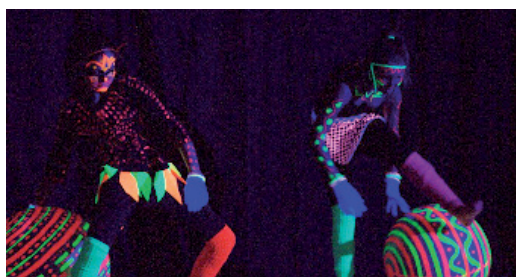
La compagnie Les Petites Portes aux Bréviaires

Le samedi 17 mai 2014, s'est déroulé le spectacle de fin d'année des ateliers théâtre de la Compagnie Les Petites Portes (le groupe des 8-11 ans et le groupe des 12-14 ans) à la salle des fêtes des Bréviaires.

Les jeunes comédiens se sont exprimés à travers 2 pièces de théâtre, des sketches, des chansons et une chorégraphie en lumière noire.

De l'humour, de la bonne humeur, des couleurs, de l'énergie... tout y était pour créer des sensations de pur bonheur. Les ateliers reprendront en octobre !

M.C. FORMENTY



Humour, bonne humeur, couleurs et énergie...
Voici la merveilleuse recette de ce spectacle !



Théâtre à la bibliothèque

Dans le cadre du projet Odyssées en Yvelines, la Bibliothèque a accueilli le théâtre de Sartrouville pour 2 représentations de **Joséphine (les enfants punis)** auxquelles ont été invités gratuitement les enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Au fond du placard des enfants punis, Joséphine la reine des bêtises vit une formidable aventure peuplée de drôles de créatures ; c'est joyeux, mais il est aussi question de la peur, de l'abandon, de la séparation ; le récit est traversé de sentiments complexes et contradictoires qui rappellent que dans le monde de l'enfance on rencontre aussi la tristesse et la peur.

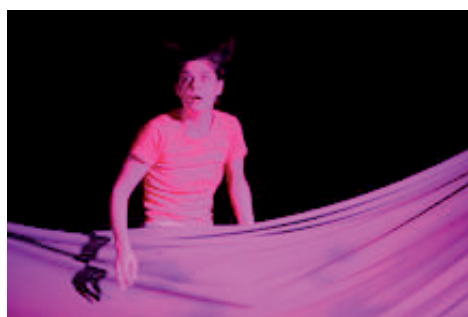
Joséphine a entraîné les spectateurs dans un monde imaginaire, où les aventures, les tableaux, les images, les inventions se succèdent à une vitesse vertigineuse.

Avec de l'énergie à revendre, la comédienne Sarajeane Drillaud a su faire partager à tous un moment d'enchantement en faisant ressurgir des souvenirs...

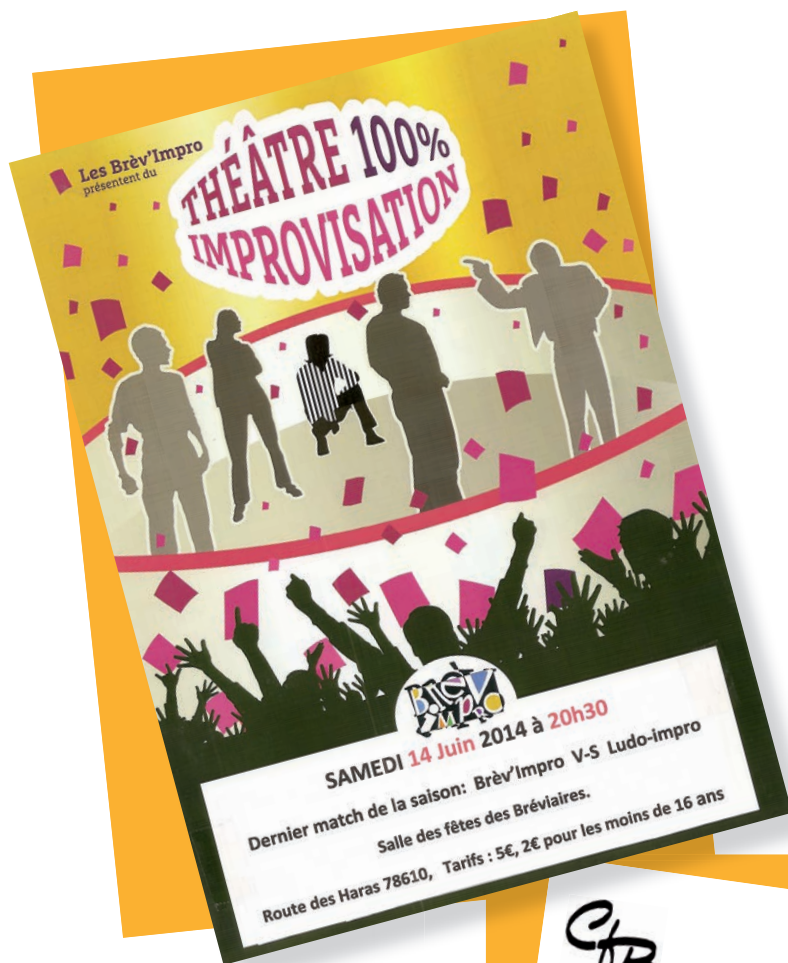
Des bêtises, tout le monde en a fait, la hantise de la punition on la connaît tous ; nous sommes tous un peu Joséphine.

Rappel : la bibliothèque est maintenant installée dans la salle en préfabriqué située près de la salle des fêtes : elle est ouverte le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Colette BUGEAU



Des bêtises et la peur de l'abandon, de la joie et de l'aventure... Nous sommes tous un peu Joséphine.



De l'impro et
du rire pour une
super soirée !

Venez prendre
un apéritif et
vous amuser
sur des rythmes
enflammés !

C&B

LE COMITÉ DES FÊTES DES BRÉVIAIRES PROPOSE :

SAINT JEAN SUR UN AIR DE SAMBA

RENDEZ-VOUS À LA SALLE DES FÊTES

SAMEDI 21 JUIN À 19H00





Programme :

A partir de 19h00

- Apéritif en musique
- Repas
- Vers 23h30, Feu St Jean
- Animation musicale




15€ pour les adultes, 10€ pour les enfants



• CHANGEMENT DE RESPONSABLE •

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'équipe animatrice du Tennis Club des Bréviaires rajeunit.

En effet, Delphine FLEURY, assistée de Cyril LEON, a pris en charge l'animation et le développement de la section tennis ASLB. Cette nouvelle équipe assure donc l'organisation des tournois, la gestion des cours, les inscriptions etc. Delphine se tient dès maintenant à votre disposition pour assurer cette nouvelle saison tennistique.

N'hésitez pas à vous inscrire soit au tournoi, soit au Barbecue du 15 juin à midi soit aux deux : vous passerez un merveilleux dimanche...

...en regardant la finale !



Inscrivez-vous !

Barbecue
le dimanche

Apéritif offert !



Barbecue le dimanche 15 juin à 12h.

Animation à l'orgue de barbarie.

Apéritif offert, participation pour le repas :

Adulte : 5 euros, enfant de moins de 15 ans : 3 euros.

Inscription auprès de Delphine FLEURY : 06 15 09 78 47 ou delphine.fleury@laposte.net

INFOS

• ILS ONT ÉCRIT •

Les échecs vus par les CE1 :

Nous avons découvert, pour la plupart des CE1, ce jeu qui se joue à deux et comporte 32 pièces qu'on déplace sur un échiquier.

Les classes de Madame Gauthier et Madame Lardat ont fait cette activité tous les jeudis matins, pendant une demi-heure, par demi-groupe. C'est Monsieur Chéron qui nous a appris comment placer et déplacer les pièces.

Nous avons fini cette activité juste avant les vacances de Noël. Le dernier jour, il y a eu la remise des récompenses (coupes et médailles) pour les CE2/CM2 qui ont fait un tournoi à l'école. **Les CE1 ont eu un diplôme. Arthur a eu une médaille car c'est lui qui a le plus progressé, et Colin a eu une coupe car il est arrivé 2^{ème} dans le tournoi des CM2.**

C'était une activité qui nous a beaucoup plu.



Les tournois d'échecs - CE2/CM2 :

Les deux tournois d' Echecs se sont déroulés le mercredi 20 novembre 2013 et le mercredi 4 décembre . **Les écoles primaire qui ont participé sont les Platanes, la Barantonnerie et les Bréviaires.** Pendant les tournois, malheureusement, peu de personnes des Bréviaires ont participé.

Nous ne fûmes que trois participants. Les tournois se sont passés à Saint-Germain-en-Laye dans un lycée spécialisé pour les étrangers. **Il y a eu trois manches toutes les 15 minutes.** En plus, un goûter a été pris en charge par Monsieur Chéron notre professeur d'échecs. Le classement des écoles fut le suivant :

La Barantonnerie
1^{er}

Les Platanes
2^{ème}

Les Bréviaires
3^{ème}

Nous n'avons donc pas été qualifiés cette année, pour les demi-finales.
Un grand merci pour ce tournoi d'échecs, M. Cheron !

L'orientation vue par les CE1 :



L'orientation est une activité que l'on a fait en sport. Nous avons utilisé différents outils : des balises, un plan pour connaître leur placement, une boussole. Les CE1 et CE2/CM2 ont fait cette activité tous les vendredis pendant le 1^{er} trimestre. Madame Gauthier et Nathalie Ropars nous ont encadrés pendant les cours. Cela s'est passé au stade des Bréviaires, ou dans la salle des fêtes, en fonction de la météo.

Cette activité nous a permis de développer notre orientation, de connaître les points cardinaux, de savoir lire un plan et lire et utiliser une boussole. En fin de cycle, nous avons eu une évaluation sur le terrain et une en classe sur la boussole.

Nous avons bien aimé l'orientation avec Nathalie et notre maîtresse.

"Océan" le film de fin d'année (CE2/CM2) :

Le cycle 3 a vu un film à la fin de l'année. Ce film s'appelle OCEAN. C'est un documentaire sur les animaux marins qui montre la beauté et la fragilité de la mer et de ses habitants. Il y a 14 chapitres .

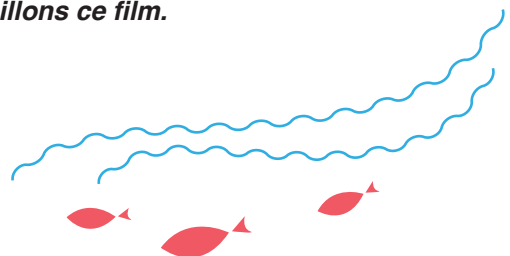
L'histoire commence en montrant un homme et son fils au bord de la plage

- **C'est quoi la mer ?**, demanda l'enfant

Et comme son père ne savait pas comment répondre à cette question il réalisa ce film pour lui montrer tous les animaux marins de la planète .

On a vu des dauphins, des poissons de toutes les couleurs, des tortues, des crabes, des requins, des milliards d'araignées de mer, des phoques, des baleines... Nous avons vu d'incroyables images d'animaux marins. Une langouste s'est battue contre un crabe ! On a vu des baleines chanter, des méduses de toutes les couleurs... A la fin du film l'homme montre à son fils tous les animaux disparus.

Pour les amoureux de la nature, nous vous conseillons ce film.



Alerte "rouge" (CP) :

Le 25 novembre 2014, nous n'avons pas pu aller à la piscine. Le matin, Madame Gauthier est venue dans la classe. **Elle a dit qu'il y avait alerte orange.** En cas de grand vent, de grosse pluie avec des orages, il faut ranger tout ce qu'il y a dehors et il faut rester dans les classes. **Après, c'est passé en alerte rouge.** Il faut mettre du scotch sur les vitres. Et il faut pousser les tables. Il ne faut pas s'approcher des fenêtres. Les enfants sont passés sous les tables pour aller écrire les devoirs. C'était rigolo. Personne n'a eu peur. **C'était un exercice.**

La panne de bus (CP) :

Aujourd'hui, lundi 18 novembre 2013, les enfants de CP et de CE1 n'ont pas pu aller à la piscine. Le car est arrivé devant l'école pour emmener les enfants mais il est tombé en panne. **Le moteur ne démarrait plus.** Le chauffeur a appelé un mécanicien. Alors tout le monde est retourné en classe.

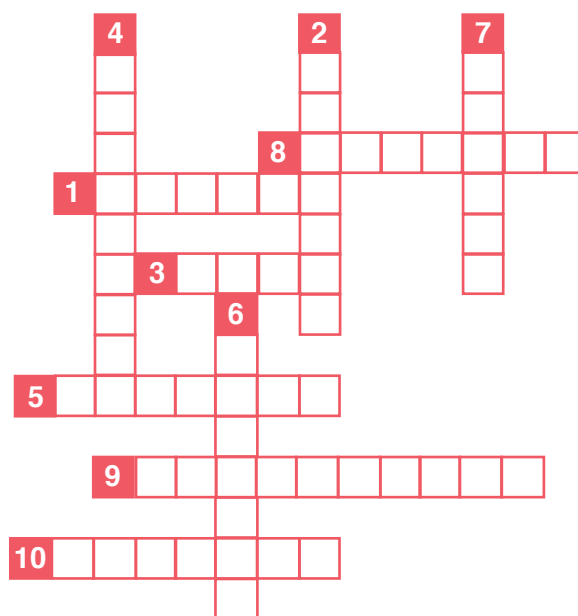
Mots croisés : Astronomie (Ce2/Cm1)

Verticalement :

2. Boules de glace et de poussières qui traversent la galaxie.
4. Astre rocheux plus petit qu'une planète.
6. Planète la plus grosse du système solaire.
7. Planète qui ne fait plus partie du système solaire depuis 2006.

Horizontalement :

1. Corps céleste qui produit sa propre lumière.
3. Astre qui gravite autour d'une planète.
5. Planète gazeuse la plus éloignée du Soleil.
8. Planète la plus petite du système solaire
9. Nom de la galaxie dans laquelle se trouve notre système solaire.
10. C'est l'ensemble de ce qui existe : il est infini.



"Splatch !" (ps/ms) :

Le 4 décembre, les élèves des deux classes maternelles se sont rendus à Rambouillet pour assister à un spectacle intitulé « Splatch ! ». Les enfants en ont fait un bref résumé oral qu'ils ont dicté à leur maîtresse.

Deux dames clowns en maillot de bain jouaient avec de l'eau : elles s'arrosaient la tête, se poussaient dans l'eau, nageaient pour de faux, se douchaient sous une cascade... Elles soufflaient sur un petit bateau à voiles pour le faire avancer.



Elles avaient deux parapluies avec lesquels elles se sont construit une maison pour se protéger de l'eau. Il y avait un grand plastique qu'elles ont percé pour y mettre de l'eau et faire comme de la pluie. Elles ne parlaient pas mais faisaient parfois de petits bruits. Leur nez était bleu comme l'eau.

A un moment, elles ont fait semblant de lancer de l'eau pour nous mouiller. Il y avait aussi un écran qu'elles touchaient pour pousser les nuages et derrière lequel elles passaient. A la fin, elles étaient fatiguées et se sont endormies. On a tous bien aimé ce spectacle parce qu'il était drôle.

Lundi 20 janvier 2014, un imprévu (ps/gs) :

Nous sommes allés dans le bassin des « Grands » parce que la petite et la moyenne piscine ne fonctionnaient pas. Il y avait une ligne avec des ronds pour séparer les petits et les grands. Il fallait passer au-dessous et quand on ressortait, cela piquait les yeux et le nez.

On n'avait pas de toboggan. Il y avait quatre échelles pour descendre ou sortir de la piscine. C'était plus difficile sous l'eau. Nous avons traversé dans le sens de la largeur en nageant avec les pieds. Nous avons 2 frites sous les bras. Nous avons fait des bulles sous l'eau.

Nous avons bien aimé.



• SÉCURITÉ •

Promouvoir la sécurité des enfants lors de leurs déplacements



Avec la participation de la Communauté de Communes des Etangs, chaque vendredi du 2 mai au 13 juin, les enfants des classes de CP et CE2/CM1 sont sensibilisés à la sécurité routière sur le parking de la salle des fêtes pour leur déplacement en vélo : bel apprentissage en attendant les quatre roues !

• CLASSE DÉCOUVERTE •

Direction Pléneuf-Val André



Les CE2/CM2 se sont rendus du 5 au 10 mai en classe de découverte à Pléneuf-Val André. Au programme, activités nautiques et découverte de la région, sans oublier les cours dispensés par Madame LARDAT. Les enfants ont pu échanger avec leurs camarades de CM2 de l'école des Mesnuls avec lesquels ils ont passé leur séjour breton.

A.M.QUINAULT

• A LA DÉCOUVERTE • DU HARAS NATIONAL DES BRÉVIAIRES

Un écrin de verdure au coeur de la région parisienne
Seul Haras national en Ile de France, situé en bordure de la forêt de Rambouillet à 50km de Paris, le Haras national des Bréviaires s'étend sur 40 ha de prairies boisées.

Visites - Spectacles équestres



Lors des visites, vous assistez à un spectacle associant prouesses équestres et humour. Des numéros originaux : montés, en liberté et voltige cosaque se succèdent en musique (manège couvert). Du cheval de trait au cheval miniature, une ambiance et un spectacle inattendus.

La visite se poursuit par la découverte des

ateliers pédagogiques (atelier reproduction, jeu des 5 sens...), visite des écuries, de la sellerie d'honneur et présentation de l'univers des Haras nationaux. L'après midi au Haras se termine par une promenade libre dans le parc, où s'ébattent juments et poulains.

Les visites ont lieu tous les mercredis jusqu'au 16 juillet et tous les 1^{er} samedis du mois jusqu'à septembre à 14h30.



Activités artistiques et culturelles

EXPOSITIONS

du 13 au 28 septembre 2014 : Festival de la photo animalière "Cheval vapeur" de Philippe Moës.

du 11 octobre au 9 décembre 2014 : Itinérant depuis mai 2014, le Salon ARTS & HARAS s'installe au Haras national des Bréviaires.

Concours international d'attelage de tradition

Les 13 et 14 septembre 2014 : Dans le parc du château de Rambouillet

Spectacle de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un voyage féérique pour le plaisir des petits et des grands :

Vivez la magie d'un conte de Noël, orchestré par les agents du Haras (Grand manège). Un goûter au Château est offert aux enfants en attendant la venue du Père Noël...



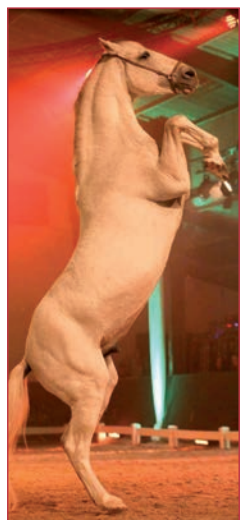
Mercredi 17 et samedi 20 décembre 2014 à partir de 14h. Réservation conseillée.

"Les Nuits du Haras"

Spectacle équestre son et lumière. Du 23 au 26 octobre 2014 (Réservation conseillée). Dans le cadre prestigieux de son manège spécialement décoré et illuminé, le Haras accueille cette année l'exceptionnel Jean-François Pignon, accompagné par l'équipe spectacle des Haras nationaux.

Un spectacle plein de poésie, de douceur, d'émotion et d'humour à ne pas manquer. Restauration sur place.

Découverte du Haras national pendant l'entracte.



Découverte de l'attelage

Découvrir une nouvelle discipline ou perfectionner et sécuriser vos pratiques : court d'attelage à 1 cheval, à la séance ou à la journée.

Choisissez votre stage :

- Organisation de journées de découverte de l'attelage à 1 cheval.

- Séances (max. 1/2 journée) individuelles et collectives du lundi au samedi jusqu'au niveau "Galop 4" (objectif : Atteler à 1 cheval en toute autonomie).



Renseignements et réservations

Haras national des Bréviaires

Route du Perray - 78610 Les Bréviaires

Tel : 01 34 57 85 30 - loic.bourdais@ifce.fr

www.haras-nationaux.fr

blog : hniledefrance.blogscheval.net



les Haras
nationaux
ifce

Elections européennes du 25 mai 2014

Dpt	Commune	Bureau de vote	Canton	Circonscription
78	108	0001	18	10

Les Bréviaires

INSCRITS	866	Abstentions	49,65%
ABSTENTIONS	430	Participation	50,35%
VOTANTS	436	Blancs	2,52%
BLANCS	11	Nuls	0,69%
NULS	3	Exprimés	96,79%
EXPRIMES	422		

N° Panneau	Candidat tête de liste et intitulé abrégé de la liste	Voix
1	M. LE SCORNET Vincent - REGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	0
2	Mme BORDRY Isabelle - NOUS CITOYENS	6
3	M. TOPLA Balié - EUROPE SOLIDAIRE	0
4	M. DURAND Pascal - LISTE EUROPE ECOLOGIE	32
5	M. VOLGANLI Julien - EUROPE DECROISSANCE	0
6	M. GHEHIOUECHE Farid - CANNABIS SANS FRONTIERES	0
7	M. LAMASSOURE Alain - POUR LA FRANCE, AGIR EN EUROPE	86
8	Mme FEO Hélène - PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN	0
9	M. PAILLARD Christophe - POUR UNE FRANCE ROYALE	0
10	M. MBELLA Francis - ENSEMBLE POUR UNE EUROPE EQUITABLE	0
11	Mme DE SARNEZ Marielle - UDI MODEM LES EUROPEENS	53
12	Mme PATAS D'ILLIERS Laure - ESPÉRANTO LANGUE COMMUNE ÉQUITABLE	0
13	M. GRIMAL Jean - COMMUNISTES	0
14	M. JAMET Dominique - DEBOUT LA FRANCE !	29
15	M. GUYOT Stéphane - CITOYENS DU VOTE BLANC	0
16	Mme DE HAAS Caroline - FÉMINISTES POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE	0
17	M. GOVERNATORI Jean Marc - ALLIANCE ECOLOGISTE INDEPENDANTE	7
18	Mme BERES Pervenche - CHOISIR NOTRE EUROPE	38
19	M. LE HYARIC Patrick - STOP A L'EUROPE DE LA FINANCE	12
20	M. MAYEROWITZ Antoine - DÉMOCRATIE RÉELLE	0
21	Mme LEPAPE Magali - POUR UNE EUROPE LIBRE	3
22	M. ASSELINEAU François - UPR-IDF	1
23	M. DELANOË Gaspard - L'EUROPE DE MARRAKECH À ISTANBUL	0
24	Mme ARTHAUD Nathalie - LUTTE OUVRIERE	5
25	Mme VERMOREL Véronique - EUROPIRATES D'IDF	4
26	M. LARROUTUROU Pierre - NOUVELLE DONNE	21
27	Mme LEPAGE Corinne - EUROPE CITOYENNE	13
28	M. DE GOUYON MATIGNON DE PONTOURAUDE Louis - PARTI EUROPÉEN	0
29	Mme BOUTIN Christine - FORCE VIE	13
30	M. CHAUPRADE Aymeric - LISTE BLEU MARINE	96
31	M. BESANCENOT Olivier - POUR UNE EUROPE DES TRAVAILLEURES	3
saisie OK		TOTAL
		422

ARRÊTE

Section 1 : principes généraux

Article 1er : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jours comme de nuit.

Article 2 : En règle générale, l'arrêté préfectoral N° 08-038/DDD et ses annexes s'appliquent.

Section 2 : bruit dans les propriétés privées

Article 3 : Par dérogation à l'arrêté préfectoral sus visé et notamment son article 10, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : INTERDIT

Article 4 : Le Maire de la Commune des Bréviaires, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RAMBOUILLET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES BREVIAIRES, le 19 avril 2011

Le Maire,
Yves MAURY

• LES POUBELLES : **RAPPEL**

Après que les éboueurs aient vidé vos poubelles dans les camions du SICTOM... merci de les rentrer chez vous et de ne pas les laisser sur le trottoir les jours suivants... Ces objets ne sont pas forcément agréables à l'oeil de votre voisin !

• LES DÉCHETS VERTS : **RAPPEL**

Les containers situés près du château d'eau ne sont destinés qu'à recevoir les déchets résultants de tonte d'herbe et les feuilles à l'exclusion de « TOUT » autre déchet tels que branches, petit bois et... béton !!!

• LES FEUX DOMESTIQUES : **RAPPEL** - ILS SONT INTERDITS -

• LES ANIMAUX DOMESTIQUES : **RAPPEL**

On les aime mais on ne les laisse pas « faire » n'importe quoi, n'importe où ! On les tient en laisse. Pensons à ceux qui se promènent... Le civisme commande à chacun de promener son chien, un sac à la main et de ramasser.



ILS SE SONT UNIS :

Emmanuel DUMAS et Sandra BARAGOIN le 10 mai 2014

Bruno BACHELARD et Sandrine LE DANVIC le 26 avril 2014

BIENVENUE A

Sarah-Lou GRAVEZ née le 15 janvier 2014

Théo Claude, Christian, Georges CHOLEY MORGEN né le 18 février 2014

Elina, Marie SOMANA KROCKMANN née le 1 mars 2014

Arthur PIRES né le 7 mai 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL de LES BREVIAIRES (Yvelines)

Séance du 28 mars 2014

N° 2014

Nombre de conseillers
en exercice 15
présents : 14
votants : 15
absentions : 0
exclus : 0

POUR : 13
CONTRE : 0
VOTE NUL : 2

Date de la convocation :
24 mars 2014

Date d'affichage :
28 mars 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :

ELECTION DES
ADJOINTS ET
CREATION DE
QUATRE POSTES
D'ADJOINTS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le.....
et publication ou
notification du

Le Maire,
Yves MAURY

L'AN DEUX MIL QUATORZE , le VINGT-HUIT MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE MINUTES légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Yves MAURY - M. Roland POSTIC - Mme Valérie GERBET - M. Régis SADOUX - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Pierre CATIER - Mme Dominique CALOT - M. Patrick GUICHON - Mme Evelyne RIDEL - M. Jacques FORMENTY - Mme Elsa VIETTE - Mme Gina BAROTIN - Mme Pascaline DIDIER-LAURENT - M. Daniel LEVASSEUR..

Etait absent excusé : - M. Jean-Luc TEMOIN a donné pouvoir à M. Jacques FORMENTY
Secrétaire de séance : M. Daniel LEVASSEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES BREVIAIRES,

VU les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014

CONSIDERANT que la strate de la Commune compte plus de 1000 habitants

APRES EN AVOIR DELIBERE, par 13 voix pour (2 votes nuls)

ARTICLE 1 :

- Décide de la création de quatre postes d'adjoints.

ARTICLE 2 :

- Décide d'élire les quatre adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni votre préférentiel, le vote a lieu au scrutin secret,

ARTICLE 3 :

- Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Maire,
Yves MAURY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL de LES BREVIAIRES (Yvelines)**

Séance du 28 mars 2014

N° 2014

Nombre de conseillers
en exercice 15
présents : 14
votants : 15
absentions : 0
exclus : 0

POUR :
CONTRE : 0

Date de la convocation :
24 mars 2014

Date d'affichage :
28 mars 2014

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

ELECTION DU MAIRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le.....
et publication ou
notification du

Le Maire,
Yves MAURY

L'AN DEUX MIL QUATORZE , le VINGT-HUIT MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE MINUTES légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Yves MAURY - M. Roland POSTIC - Mme Valérie GERBET - M. Régis SADOUX - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Pierre CATIER - Mme Dominique CALOT - M. Patrick GUICHON - Mme Evelyne RIDEL - M. Jacques FORMENTY - Mme Elsa VIETTE - Mme Gina BAROTIN - Mme Pascaline DIDIER-LAURENT - M. Daniel LEVASSEUR..

Etait absent excusé : - M. Jean-Luc TEMOIN a donné pouvoir à M. Jacques FORMENTY
Secrétaire de séance : M. Daniel LEVASSEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES BREVIAIRES,

VU l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
par 15 voix pour**

ARTICLE 1 :

- Décide d'élire le maire parmi ses membres au scrutin secret à la majorité absolue.

ARTICLE 2 :

- Précise que l'entrée en fonction de ce dernier interviendra dès son élection.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Maire,
Yves MAURY**

République Française

MAIRIE DES BREVIAIRES

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 FEVRIER 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 06 FEVRIER à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M.Yves MAURY - M.Roland POSTIC - Mme Martine CARZUNEL - M. Claude DERVAUX - M. Pascal LE COARER - Mme Elsa VIETTE - M. Jean-Luc TEMOIN - M. Pierre CATIER - Mme Valérie GERBET - Mme Evelynne RIDEL - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Régis SADOUX formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. Philippe NAUDIN a donné pouvoir M. Régis SADOUX

Secrétaire de séance : Régis SADOUX

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h 30 et Monsieur Régis SADOUX est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération inscrite au point 3 « Instauration des participations voiries réseaux (P.V.R.) Rue Neuve, pour le motif suivant:

- Ce projet d'aménagement, par NEXITY, de 9 parcelles Rue Neuve manque de précisions. Cette délibération est reportée dans l'attente du dépôt du dossier par l'aménageur.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE- RENDU du 19 décembre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à engager

liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, qui précise que :

- jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 895,00 €

(Montant budgété 2013- dépenses réelles d'investissement 2013 - remboursement de la dette : 487 717€)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

10031 : INFORMATIQUE INTERNET

2183 : Achat logiciel 2014..... . 3 590,00

2183 : matériel informatique : 10 000,00

2135 : PORTES ECOLE MATERNELLE SECURITE..... 10 000,00

2135 : BATIMENT COMMUNAL- CREATION ESPACE ASSOCIATIF.....25 305,00

2188 - : AMENAGEMENT SALLE CONSEIL MUNICIPAL..... 2 000,00

50 895,00

CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2014

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**III - D.E.T.R. 2014-
Demande de subvention dans le cadre d'un projet de construction nouvelle
d'un espace public associatif dans un bâtiment communal**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'opération « *construction nouvelle d'un espace public associatif dans un bâtiment communal* »

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux - exercice 2014 - circulaire préfectorale n° 000007 du 21 janvier 2014 soit 30% du montant de travaux HT plafonné à 300 000 € pour la catégorie 04.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** l'avant projet des travaux pour l'opération 2014 « *construction nouvelle d'un espace public associatif dans un bâtiment communal* » pour un montant de 25 473,35 euros HT soit 29 115,56 euros TTC ;

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. Programmation 2014.

- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Fonds propres.....17 831,34 €

Subvention 30 % 7 642,01€

La TVA d'un montant 3 642,21 € sera financée sur les fonds propre de la commune.

- **DIT que** la dépense sera inscrite au budget primitif 2014 - article 2135 - section investissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**IV - RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015 :
Nouveau calendrier scolaire et nouveaux horaires de l'école des Bréviaires
dans le cadre des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la réforme des rythmes scolaires,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 06- du 28 février 2013 décidant du report de la réforme à la rentrée scolaire 2014/2015,

Considérant la démarche de consultation des acteurs de la communauté éducative engagée afin de recueillir les avis et attentes de chacun,

Considérant que les résultats de cette consultation sont les suivants :

- majorité recueillie pour une journée additionnelle le mercredi matin
- majorité recueillie pour les horaires d'une journée de classe de 8h30 - 12h et 13h30 -15h15
- majorité recueillie pour les activités sportives et artistiques
-

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2014

ARTICLE 1^{er} :

ANNULE ET REMPLACE la délibération 36/2013 du 19 décembre 2013

ARTICLE 2 :

DECIDE d'adopter pour la rentrée scolaire 2014/2015 le calendrier et les horaires d'école suivants :

	horaires matin		horaires après midi	
	début cours	fin cours	début cours	fin cours
lundi Mardi Jeudi vendredi	8h30	12h	13h30	15h15
mercredi	8 h30	11h30		

L'accueil et la prise en charge des élèves par l'Education Nationale se déroulent 10 minutes avant le début des cours, soit 8h20 et 13h20.

V - AGENCE DE L'EAU

Demande de subvention complémentaire de 42 987,33 €
au titre de la construction de la nouvelle station d'épuration Rue Neuve

LE CONSEIL MUNICIPAL DES BREVIAIRES,

Vu le Schéma Directeur d'Assainissement

Considérant le programme de construction de la nouvelle station d'épuration de type boues activées en aération prolongée de capacité de 1000 habitants, subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % , d'un montant de travaux retenu à 652 500 euros,

Considérant le référé en cours déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles suite à la défaillance du Maître d'œuvre, la Société QUANTITEC

Etant donné que le problème d'altimétrie rencontré en fin de chantier sur le poste de relevage a entraîné la défaillance du maître d'œuvre en 2011. Celle-ci a engendré l'arrêt du chantier, le lancement d'une procédure judiciaire, la redéfinition d'un nouveau poste, un renforcement de l'alimentation électrique.

Le redémarrage du chantier a repris en 2012.

Les conséquences de la défaillance du maître d'oeuvre ont entraîné les frais financiers supplémentaires suivants :

- Fourniture d'une pompe volumétrique 2 100,00 ht
- Fermeture d'un local technique 10 274,00 ht
- Raccordement E.R.D.F 2 800,00 ht
- Renforcement des réseaux d'électricité à la charge du seul pétitionnaire depuis 2009 35 784,32 ht
- Création d'un nouveau poste de relevage 48 010, 00 ht
- Changement du pompe de relevage 8 500,00 ht

107 468,32 ht

Sur proposition de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

1° **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention complémentaire à titre exceptionnel de **42 987,33 €** correspondant à 40% de 107 468,32 € pour financer ces travaux complémentaires.

2° S'ENGAGE à rembourser les sommes allouées au cas ou la procédure judiciaire engagée au tribunal administratif indemniserait la collectivité des préjudices subits.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux Finances :

Monsieur Claude DERVAUX analyse et détaille les investissements réalisés depuis 2001 ainsi que l'encours de la dette, capital et intérêts inclus.

Pour 2013, le résultat final cumulé de l'exercice est de 115 767 euros et l'encours de la dette de 328 555 euros.

Il rappelle que le vote du compte administratif ne peut intervenir qu'après transmission par le Trésorier de Rambouillet du compte de gestion définitif visé par le Trésorier Général.

CONTENTIEUX FERRARI :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une parcelle située route des Fourneaux qui fait l'objet d'un contentieux suite au classement en EBC au POS en 2001, par l'ancienne municipalité. Monsieur FERRARI avait demandé une indemnisation de 1 000 000 euros pour préjudice subit.

Un courrier de notre avocat, le cabinet LALLEMAND, mandaté par notre Assureur GROUPAMA, nous informe qu'une audience du tribunal administratif de Versailles, le 24 janvier 2014, a rejeté la requête et a condamné Monsieur FERRARI à payer la somme de 1 500 euros à la commune.

Bien entendu celui-ci peut faire appel.

« MAISON BLANCHE » 1 route des Haras :

L'acte de vente cédant à la Commune le terrain de 9500 m² pour 1€ symbolique a été signé devant notaire le 27 décembre 2013

FORAGE SYMIPPER « ROUTE FORESTIERE AUX VACHES :

L'ONF nous a informé de la fermeture de la route forestière aux Vaches, entre la départementale 138 et le carrefour du bois du Clocher, pendant deux mois à compter du 27 janvier 2014 en raison d'un forage.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET (S.I.A.E.P.) :

Un courrier du SIAEP nous rappelle que les collectivités ne pourront plus, à dater du 1^{er} octobre 2014, acheter et utiliser les produits phytosanitaires sans avoir obtenu l'attestation Certiphyto.

Le syndicat propose de mutualiser les achats de matériels alternatifs aux produits sanitaires à l'ensemble des communes adhérentes au SIAEP.

PARCELLE DEBOISEE A LA RENARDIERE :

Monsieur le Maire informe qu'une pollution de gaz oil a été constatée, suite au renversement d'un tracteur, fin décembre. Après constat des pompiers, une plainte a été déposée en Gendarmerie, et une enquête judiciaire est ouverte.

Monsieur le Maire va adresser un courrier à Madame BAILLET Marie Thérèse, propriétaire des parcelles faisant l'objet des coupes d'arbres autorisées par arrêté préfectoral, pour l'informer de cette pollution et des nuisances occasionnées par l'entreprise à qui elle a confié ces travaux. Il sera précisé à Madame BAILLET que sa responsabilité sera recherchée en cas de conséquences graves sur l'environnement : végétation, remise en état du chemin rural .

ETAT DES ROUTES :

Un motard a été victime d'un accident de la route, autour des étangs, du à un mauvais entretien de la chaussée.

Il a menacé Monsieur le Maire de porter plainte contre lui.

Une convention doit être signée entre la Communauté de Communes des Etangs, gestionnaire de la Base de loisirs, et l'ONF pour l'entretien des routes des étangs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ETANGS :

Les communes de Coignières et Maurepas ont rejoint la CCE depuis le 1^{er} janvier et le nombre de conseillers communautaires est désormais arrêté à 35.

MMS PAILLEUX, Maire de Coignières, et MOUGEOT, Maire de Maurepas ont été nommés vices présidents

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Ce document de prévention des risques et des crises, ayant pour finalité la protection de la population, doit être élaboré avec l'assistance des services préfectoraux.

BILAN 2008/2014 - SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc TEMOIN qui commente en détail le document retraçant les travaux réalisés par le syndicat depuis 2008. Il rappelle le site www.smager.fr ;

Monsieur le Maire informe que le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé au public samedi 15 février 2014.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

République Française

MAIRIE DES BREVIAIRES

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 06 FEVRIER à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M.Yves MAURY - M.Roland POSTIC - Mme Martine CARZUNEL - M. Claude DERVAUX - M. Pascal LE COARER - Mme Elsa VIETTE - M. Jean-Luc TEMOIN - M. Pierre CATIER - Mme Valérie GERBET - Mme Evelynne RIDEL - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Régis SADOUX formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. Philippe NAUDIN a donné pouvoir Monsieur Yves MAURY

Secrétaire de séance : Roland POSTIC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h 30 et propose la nomination de Monsieur Roland POSTIC secrétaire de séance. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE- RENDU du 06 février 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 : COMMUNE DES BREVIAIRES - ASSAINISSEMENT DES BREVIAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution du budget de l'exercice 2013 pour la commune et l'assainissement a été réalisée par le receveur en poste à Rambouillet, **Monsieur Pierre-Michel GOUX**, que les comptes de gestion établis pour les budgets de la commune et de l'assainissement, par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs des budgets commune et assainissement.

CONSIDERANT l'identité de valeur en écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion des receveurs susnommés,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2013 - budget de la commune et budget de l'assainissement - dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement pour le même exercice.

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUDGET ASSAINISSEMENT DES BREVIAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2014

Monsieur Roland POSTIC, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2013 du budget il y a lieu de procéder au vote,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, par 11 VOIX POUR**
(Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, il ne participe pas au vote ainsi que son pouvoir)

- le compte administratif pour l'exercice 2013 comme suit :

1° LA SECTION D'EXPLOITATION arrêtée en euros comme suit :

TOTAL DES DEPENSES.....102 565,17
TOTALDES RECETTES..... 124 796,53

Résultat de l'exercice 2013 excédentaire 22 231,36
Résultat antérieur reporté.....85 303,05
Résultat de clôture excédentaire.....107 534,41

*

2 ° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtée en euros comme suit :

TOTAL DES DEPENSES296 019,82
TOTAL DES RECETTES112 830,77

Résultat de l'exercice 2013 déficitaire.....- 183 189,05
Résultat antérieur reporté + 220 795,36
Résultat de clôture excédentaire37 606,31

Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de 145 140,72

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2014 sont de : 0,00 €

**IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :
BUDGET COMMUNE DES BREVIAIRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roland POSTIC, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2013 du budget il y a lieu de procéder au vote,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, par 11 VOIX POUR**
(Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, il ne participe pas au vote) ainsi que son pouvoir/)

Le compte administratif pour l'exercice 2013 comme suit :

1° LA SECTION DE FONCTIONNEMENT arrêtée en euros comme suit :

TOTAL DES DEPENSES :..... 767 732,10
TOTAL DES RECETTES.....828 518,89

Résultat de l'exercice 2013 excédentaire.....60 786,79
.Résultat antérieur reporté.....154 502,96

Reprise résultat SIAA du Perray en Y intégration éléments actif passif 9 964,01
 Résultat de clôture excédentaire.....225 253,76

2 ° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtée en euros comme suit :

TOTAL DES DEPENSES.....370 444,84

TOTAL DES RECETTES300 558,60

Résultat de l'exercice 2013 déficitaire..... - 69 886,24

Résultat antérieur reporté - 29 636,79

Reprise résultat SIAA du Perray en y intégration actif passif - 9 964,01

Résultat de clôture déficitaire109 487,04

Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de: 115 766,72

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2014 sont : Dépenses.... 35 674
 Recettes 0

Solde des restes à réaliser à reporter en 2014...- 35 674

**V - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET 2013
 ASSAINISSEMENT DES BREVIAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir constaté les résultats suivants :

- Le solde d'exécution au compte administratif 2013 : 145 140,72
 Excédent d'exploitation = + 107 534,41
 Excédent d'investissement = + 37 606,31

**APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE**

DECIDE d'affecter les résultats 2013 au budget 2014, comme suit :

1° LA SECTION D'EXPLOITATION :

- Article R 002 - excédent antérieur reporté :..... 107 534,41

2 ° LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article R001 - excédent antérieur reporté :..... 37 606,31

**VI - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET 2013
 COMMUNE DES BREVIAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir constaté les résultats suivants :

Le solde d'exécution au compte administratif 2013 :115 766,72

Excédent de fonctionnement 2013 = 215 289,75

+intégration résultat SIAA PERRAY ENY = 9 964,01

Déficit d'investissement = 99 523,03

+ intégration résultat SIAA PERRAY ENY = - 9 964,01

1. Le solde des restes à réaliser35 674,00
D 35 674 - R 0,00 = - 35 674,00

Donc le besoin de financement au compte R 1068 :.....145 161,04
RI - 109 487,04+ RAR - 35 674,00

3. Le résultat d'exploitation au CA 2013 : 80 092,72
R E + 225 253,76 - 109 487,04 - RAR - 35 674

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE d'affecter les résultats 2013 au budget 2014, en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

1° LA SECTION D'EXPLOITATION :

- Article R 002 – excédent antérieur reporté80 092,72

2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article D001 – Déficit antérieur reporté :.....109 487,04
- article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé145 161,04

VII MARCHÉ PUBLIC : STATION EPURATION RUE NEUVE

- 1/ AUTORISATION DONNEE A Monsieur le Maire pour signer l'avenant N° 3 -
- 2/-NON APPLICATION DE PENALITES DE RETARD-

LE CONSEIL MUNICIPAL DES BREVIAIRES,

Vu la délibération 20/09 du 12 mai 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer le Marché Public de la construction de la nouvelle station d'épuration Rue Neuve avec la Société Sources pour 585 317,23 euros HT,

Considérant les avenants successifs portant le marché à 671 428, 21 HT

Considérant qu'un problème d'altimétrie rencontré en fin de chantier sur le poste de relevage a entraîné la défaillance du maître d'œuvre en 2011. Celle-ci a engendré l'arrêt du chantier, le lancement d'une procédure judiciaire, la redéfinition d'un nouveau poste, un renforcement de l'alimentation électrique.

Considérant que le montant du coût supplémentaire a été estimé à l'avenant n° 2 à 84 010 € HT alors que le coût réel du préjudice est de 97 173,36 € HT

Considérant que les clauses du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoient à l'article 4.3.1 l'application au titulaire du marché, par jour de retard dans l'achèvement des travaux, une pénalité de 1/1000 du montant du marché,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 3 de 13 163,36 € (15 663,38 TTC)

Dit que le nouveau montant du marché est modifié à 684 591,57 € (818 771,52 TTC)

ARTICLE 2 :

Décide de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3.1 du CCAP pour le motif suivant : le retard d'exécution du chantier est imputable au maître d'œuvre SNE QUANTITEC.

QUESTIONS DIVERSES**➤ RYTHMES SCOLAIRES 2014**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité actuelle a acté les nouveaux horaires qui entreront en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

Il va falloir prochainement chiffrer les dépenses engendrées par cette nouvelle réforme.

➤ PANNEAUX DE FLECHAGE DE L'ASSOCIATION « LES TOUT-PETITS AUX MESNULS

Monsieur Pascal LE COARER s'interroge sur le bien fondé de ces panneaux de fléchage situés à la Grange du Bois

➤ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Monsieur Claude DERVAUX demande si la commune a reçu les chiffres officiels du recensement de la population. Monsieur le Maire lui répond que non et qu'il semblerait que nous perdions une centaine d'habitants par rapport à 2008, sans doute du au départ de nombreux jeunes.

➤ SOCIAL : CARAVANING :

Madame Valérie GERBET informe qu'elle est intervenue auprès des services sociaux de Rambouillet pour une personne en grande difficulté au domaine des Yvelines. Une solution a été trouvée et cette personne a retrouvé un toit.

➤ DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire voudrait remercier les adjoints et conseillers sortants lors de ce dernier conseil de la mandature 2008-2014 : Mme Martine CARZUNEL, adjointe, M. Claude DERVAUX, adjoint, M. Pascal LE COARER, Adjoint et M. Philippe NAUDIN, conseiller (absent ce soir) pour leur participation active durant ces 6 années voire 13 années pour certains.

Monsieur le Maire remercie également le personnel communal pour son professionnalisme et son assistance durant ce mandat qui s'achève.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE

LA SEANCE EST LEVEE A 22H

République Française

MAIRIE DES BREVIAIRES

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 AVRIL 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 03 AVRIL à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Yves MAURY - M. Roland POSTIC - Mme Valérie GERBET - M. Régis SADOUX - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Pierre CATIER - Mme Dominique CALOT - M. Patrick GUICHON - Jean-Luc TEMOIN - Mme Evelynne RIDEL - M. Jacques FORMENTY - Mme Elsa VIETTE - Mme Gina BAROTIN - Mme Pascaline DIDIER-LAURENT - M. Daniel LEVASSEUR, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Pascaline DIDIER-LAURENT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 30 et propose la nomination de Madame Pascaline DIDIER-LAURENT secrétaire de séance. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

I - DELEGATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

VU les procès verbaux en date du 23 mars 2014 installant le conseil municipal,

VU la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portant élection du maire et de ses adjoints,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre à monsieur le maire d'intervenir sur délégation du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de donner une délégation générale à Monsieur le Maire pour la durée du nouveau mandat, dont le détail figure ci-dessous :

1° **D'arrêter et modifier** l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° **De fixer** les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 2 % ;

3° **De procéder** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° **De prendre toute décision** concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° **De décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° **De passer les contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° **De créer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° **De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° **D'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° **De décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° **De fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° **De fixer**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° **De décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° **De fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° **D'exercer, au nom de la commune**, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 100 000 € ;
- 16° **D'intenter au nom de la commune** les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en première instance ;
- 17° **De régler les conséquences dommageables** des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par accident ;
- 18° **De donner**, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° **De signer** la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° **De réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € ;
- 21° **D'exercer, au nom de la commune** le droit de préemption défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme limité à 100 000 € ;
- 22° **D'exercer au nom de la commune** le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 23° **De prendre les décisions** mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° **D'autoriser**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

II - DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET SYNDICATS MIXTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le renouvellement de conseillers municipaux le 23 mars 2014,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner pour chaque syndicat, des délégués titulaires et suppléants afin de représenter la Commune durant la durée du mandat des conseillers municipaux,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT SES REPRESENTANTS SUIVANTS :

S I A E P : (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet)

Titulaires : Pascal LE COARER - Daniel LEVASSEUR

Suppléants : Yves MAURY - Roland POSTIC

S I T E R R : (Syndicat intercommunal de transports et d'équipement de la Région de Rambouillet)

Titulaires : Anne-Marie QUINAULT - Evelyne RIDEL

Suppléantes : Gina BAROTIN - Pascaline DIDIER-LAURENT

P N R (PARC NATUREL REGIONAL)

Titulaire : M. MAURY

Suppléant : M. POSTIC

III - Désignation des membres du conseil municipal et des membres extérieurs aux commissions communales : C.C.A.S et CAISSE DES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le renouvellement de conseillers municipaux le 23 mars 2014,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ELIT ses représentants aux commissions suivantes :

➤ C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale

Vice présidente : Valérie GERBET

Titulaires : Anne-Marie QUINAULT ; Dominique CALOT ; Evelyne RIDEL ; Elsa VIETTE ; Gina BAROTIN ;
Pascaline DIDIER-LAURENT ;

Membres extérieurs : Odile MAURY ; Danièle POSTIC ; Michèle BOUDOT ; Snida GUYOT ;

Roselyne GUICHON ;

Monsieur le Maire étant Président de droit.

➤ CAISSE DES ECOLES :

Vice présidente : Anne-Marie QUINAULT

Titulaires : Valérie GERBET ; Evelyne RIDEL ; Elsa VIETTE ; Gina BAROTIN ; Pascaline DIDIER-LAURENT ;

Membres extérieurs :

Parents d'élèves : Mme Stéphanie AUMAITRE ; M. Stéphane FRILEUX ; Mme Liéna PIRES ;
M. Sébastien COUTIER ; Mme Alice HACHE ; M. Philippe ROSSI ; Mme Sophie SINGER ;

Représentante D.D.E.N : Mme Chantal GHIBAUDO

Représentante du Préfet : Mme Sylvie LANDOLSI - ROBIN

Les enseignants(tes) en poste à l'école des Bréviaires.

Monsieur le Maire étant Président de droit.

IV - INDEMNITES VERSEES AUX ELUS MUNICIPAUX A COMPTER DU 28 MARS 2014

Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 créant quatre postes d'adjoints,

CONSIDERANT la population de la Commune au dernier recensement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

- À compter du 28 mars 2014,

Les indemnités de fonction du Maire, des adjoints délégués et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées aux Maire et adjoints, sont fixées aux taux suivants :

- - Indemnité de Maire : 100 % de 43 % de l'indice brut 1015
- - Indemnité des adjoints délégués 16.50 % de l'indice brut 1015

- Un tableau récapitulatif est joint en annexe.

ARTICLE 2 :

- Les indemnités d'élus sont versées mensuellement et prévues à l'article 6531 du budget 2014.

V - DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL- D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 à L 1411-7, R 1411-1, R1411-2 et L2121-22,

Vu les articles 22 et 23 du code des Marchés Publics,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux en date du 23 mars 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL **Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

ARTICLE 1^{er}

DESIGNE les membres composant la nouvelle commission d'appel d'offres ainsi :

Trois membres titulaires MM Roland POSTIC ; Patrick GUICHON ; Daniel LEVASSEUR.

Trois membres suppléants MM Régis SADOUX ; Pierre CATIER . Jacques FORMENTY.

QUESTIONS DIVERSES

➤ SICTOM DE RAMBOUILLET : Nomination des membres appelés à siéger

Monsieur le Maire rappelle que si les délégués sont désignés par le Conseil Communautaire, c'est à chaque maire des communes de la Communauté de Communes que revient le pouvoir de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au SICTOM de la région de RAMBOUILLET choisis impérativement parmi les élus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer les conseillers suivants :

- DELEGUES TITULAIRES : M. Jacques FORMENTY - M. Patrick GUICHON
- DELEGUES SUPPLEANTS : M. Pierre CATIER - M. Régis SADOUX

➤ DELEGATIONS DETAILLEES DES NOUVEAUX ADJOINTS :

Monsieur le Maire annonce les délégations qu'il a attribuées à chaque adjoint :

Monsieur le Maire informe qu'il a souhaité garder la compétence urbanisme.

- 1° ADJOINT : M. Roland POSTIC « Travaux et sécurité des bâtiments communaux, assainissement, logistique informatiques ».
- 2° ADJOINT : Mme Valérie GERBET « Affaires générales, gestion des ressources humaines, action sociale, C.C.A.S. ».
- 3° ADJOINT : M. Régis SADOUX « Economie et finances, suivi du budget, information et communication ».
- 4° ADJOINT : Mme Anne-Marie QUINAULT « Vie scolaire et périscolaire, Caisse des Ecoles ».

Monsieur le Maire précise que Mme Anne-Marie QUINAULT sera assistée par Mme Evelynne RIDEL et Monsieur Roland POSTIC prendra l'attache de M. Jacques FORMENTY en ce qui concerne la logistique informatique.

➤ COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire déclare qu'il n'est pas favorable à la création de commissions mais que tous les conseillers seront invités à participer aux débats concernant les grands projets de ce mandat.

Monsieur Régis Sadoux recherche des volontaires intéressés pour la rédaction du Petits Bruyérois.

Monsieur Patrick GUICHON a proposé sa participation.

➤ INFORMATION NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire propose aux nouveaux élus une visite du patrimoine de la Commune un samedi matin. ils les informe qu'ils seront conviés avec leur conjoint à un repas prochainement comme le veut la tradition.

➤ **PAROLES AUX CONSEILLERS :**

Monsieur Patrick GUICHON demande s'il est possible d'avoir un glossaire de tous les sigles.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jacques FORMENTY aura en charge l'organisation des fêtes communales. Il en profite pour rappeler, aux membres du conseil municipal, la cérémonie commémorative du 8 mai 2014 où la présence de l'ensemble du conseil municipal est vivement appréciée.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H30



BASE DE LOISIRS

Les Étangs de Hollande



AU COEUR DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET...
...la première base verte des Yvelines !



Accès aux personnes à mobilité réduite

À vos *Agendas* Dates à retenir

14 juin	Petites portes : Dernier match théâtral de la saison 20h30 à la Salle des fêtes
15 juin	Finale du tournoi : Tennis des Bréviaires (15h30) (ASLB)
21 juin	Fête de la St Jean : 19h « St Jean au Brésil » Salle des fêtes (Cfb)
6 septembre	Forum des Associations : 10h 13 h salle des fêtes
13/14 septembre	Fête Communale : St Sulpice (Cfb)
10 octobre	Assemblée Générale de l'ASLB : Salle des fêtes
22 Novembre	Karaoké : Salle des fêtes (Cfb)
13 décembre	Animation de Noël (Cfb)
14 décembre	Concert de Noel : Eglise des Bréviaires 15h30 (ASLB)